

1. MEMBRES

Par leur inscription au club, les membres acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur. Ils s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve de l'hygiène la plus stricte. Dès l'année des 18 ans, les membres sont tenus d'assister à l'Assemblée générale. En cas d'empêchement ils sont priés de s'excuser.

Les parents et autre public sont autorisés à assister aux cours, sans perturber ceux-ci d'aucune manière.

2. ASSURANCE

Tout membre est tenu d'être assuré lui-même contre les accidents et en responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'échange ou de perte.

3. ENSEIGNEMENT

Les cours sont assurés par Pierre BADAN – 5^e Dan judo / 4^e Dan ju-jitsu / moniteur J+S / responsable technique du club, Egbert KRUTHOF – 3^e Dan judo / 3^e Dan ju-jitsu / coach J+S / moniteur J+S / moniteur J+S Kids, Simon SCHNEIDER – 2^e Dan judo / 1^{er} Dan ju-jitsu / moniteur J+S, Laurent DELESSERT – 2^e Dan ju-jitsu / 2^e Dan judo / moniteur J+S, Oliviero FORTINI – 2^e Dan ju-jitsu / 1^{er} Kyu judo / moniteur J+S, Max WEISS – 1^{er} Dan judo / moniteur J+S / moniteur J+S Kids, Oriane NOVELLO – 3^e Kyu ju-jitsu.

4. HORAIRES

- Lundi:	18 h 30 - 19 h 45	Judo adolescents	14 - 18 ans	Simon SCHNEIDER
	19 h 45 - 21 h 30	Judo adultes / katas	dès 18 ans	Pierre BADAN
- Mardi:	18 h 30 - 19 h 45	Judo enfants	10 - 13 ans	Simon SCHNEIDER – Max WEISS
- Mercredi:	17 h 30 - 18 h 45	Ju-jitsu adolescents	10 - 15 ans	Laurent DELESSERT – Oriane NOVELLO
	18 h 45 - 20 h 00	Judo adultes	dès 18 ans	Pierre BADAN
	20 h 00 - 21 h 30	Ju-jitsu adultes	dès 14 ans	Laurent DELESSERT – Oliviero FORTINI
	21 h 30 - 22 h 00	Ju-jitsu adultes / katas	dès 14 ans	Laurent DELESSERT
- Jeudi:	17 h 30 - 18 h 30	Judo enfants	6* - 7 ans	Max WEISS – Egbert KRUTHOF
	18 h 30 - 19 h 30	Judo enfants	8 - 9 ans	Max WEISS – Egbert KRUTHOF

*: au minimum en classe 3^{ème} HARMOS.

5. TARIFS

Les tarifs comprennent la finance des cours selon la description ci-dessous.

Les cotisations sont payables d'avance. Elles sont calculées par année, vacances déduites, et sont payables en:

MEMBRES ACTIFS			3 échéances	Par année
Adultes	dès 20 ans	Judo	CHF 130.-	CHF 340.-
		Ju-jitsu	CHF 120.-	CHF 315.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 160.-	CHF 430.-
Jeunes	jusqu'à 20 ans	Judo	CHF 105.-	CHF 270.-
		Ju-jitsu	CHF 105.-	CHF 270.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 135.-	CHF 360.-

- Finance d'inscription unique: CHF 30.-

- Licence FSJ: selon règlement FSJ en vigueur (CHF 40.- pour moins de 14 ans, CHF 70.- au-delà)

MEMBRES	PASSIFS	EN CONGE	D'HONNEUR
Cotisation annuelle	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 0.-
Licence annuelle FSJ	Non	Oui	Sur demande

RÉDUCTION DE TARIF: dès 3 membres actifs de la même famille, réduction de Fr. 30.-/personne/an.

6. VACANCES

- Jours fériés officiels et vacances scolaires de Savigny

- Horaire spécial de vacances: - Un horaire d'entraînement spécifique peut-être mis en place.

- Une clé est à disposition pour entraînement libre adultes, selon disponibilité des locaux.

7. CONGÉS: MALADIE, ACCIDENT OU SPONTANÉS

Le début et la fin du congé doivent être annoncés par écrit ou par mail.

Durée minimale pour la réduction des cotisations :

- congé maladie et accident (avec certificat médical): 6 semaines

- congé spontané (annoncé par écrit à l'avance): 3 mois, avec prolongation de 3 mois en 3 mois

8. DÉMISSIONS

Par écrit, 1 mois à l'avance, pour les dates des 30 avril, 31 août, 31 décembre. Les cotisations de la période en cours sont dues.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement provisoire entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 sous réserve d'approbation à la prochaine assemblée générale.